



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 25/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29 Procurations : 0

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02 AVR. 2015

Affiché le : 01 AVR. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

M. BERNES

à

M. ANDUZE

SECRETAIRE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2015 - Adoption du budget.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2015.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 7 799 071 €.

La section d'investissement s'équilibre à 8 359 667 €.

- ▶ Vu le débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2015 ;
- ▶ Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (5 voix contre : MMES et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, FERTE, LACLAU et 2 abstentions : Mme GARBIN et M. MARTIN) :

- D'arrêter le montant du budget primitif 2015 de la Commune d'Aussonne à la somme de 7 799 071 € en section de fonctionnement et de 8 359 667 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 mars 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

